

Du SRCAE au SRADDET : où en est-on ?

Mis à jour le 14 juin 2017

Attention, un schéma peut en cacher un autre ! Au SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) doit succéder en 2019 le nouveau SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) de portée prescriptive et plus intégratrice. Une série de rencontres et travaux ont ponctué le premier semestre 2017 pour organiser à la fois la fusion des SRCAE et la transition vers le SRADDET.

un sraddet transversal et prescriptif

Lancé et présenté par Mme Létard le 10 novembre 2016 comme une **véritable stratégie** pour les Hauts-de-France, le futur SRADDET est en phase d'écriture. Son adoption, prévue en juin 2019, donnera des orientations pour 5 grands secteurs : **intermodalité et infrastructure de transport, climat air énergie, déchets, biodiversité et numérique**. Cette transversalité est annoncée comme un point fort de ce nouveau schéma introduit par la loi Notre ; elle devra permettre une **réflexion décloisonnée**, un **résultat lisible** et une **coordination efficace** des actions. La prescriptivité est présentée comme l'autre force de ce schéma avec lequel les planifications régionales et locales devront composer.

Pour l'heure, le débat et la **co-construction** sont en cours, organisés par phases successives autour de 4 grands enjeux : **le positionnement régional, les complémentarités territoriales, l'amélioration du quotidien et la durabilité**. L'ensemble du processus de concertation est à retrouver sur <http://sraddet.participons.net/>. Suivront des étapes de délibération sur le projet puis de consultation pour avis et d'enquête publique (prévue à partir de septembre 2018).

Le SRADDET devra fixer de nouveaux caps en matière **d'atténuation, d'adaptation, de qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables**, dans la continuité des Schéma Climat Air Energie. En effet, adoptés en 2012 de part et d'autre de la nouvelle région Hauts-de-France, les SRCAE fixent les orientations et des objectifs chiffrés pour tous les grands secteurs concernés par les émissions de gaz à effet de serre et de polluants (autant dire presque tous les secteurs). **En ligne de mire : les fameux « 3x20 » à 2020, le « Facteur 4 » à 2050, qui donnent le rythme des changements de pratiques.**

UN CAP FUSIONNÉ ET SIMPLIFIÉ

La formation des Hauts-de-France a conduit le Conseil Régional à rapprocher les deux schémas pour **donner un cap « fusionné et simplifié »** aux acteurs et aux territoires qui doivent en tenir compte dans leurs action ou politiques jusqu'en 2019. Les ateliers Climat Air Energie du SRADDET, organisés le 5 mai dernier ont permis à quelque 220 personnes de tous horizons, de se (ré)approprier ces enjeux et de commencer à concevoir leur intégration dans le SRADDET.

Pour ceux qui n'ont pas pu assister à ces rencontres, les fascicules d'état des lieux (largement abondés par l'Observatoire Climat du Cerdd) et de synthèses des orientations SRCAE sont [disponibles en ligne](#).

Nous sommes désolés, un problème technique nous empêche de vous afficher le tweet. Vous pouvez tenter de l'afficher directement en cliquant sur <https://twitter.com/cerdd/status/86041119441203201>

Rédaction : Emmanuelle Latouche, directrice adjointe du Cerdd

Découvrez d'autres contenus similaires

- **Fiches Méthodologiques SRCAE**

[Enregistrer](#)

- **Publication "SRCAE/SCOT, quelles syne...**

[Enregistrer](#)

- **Le Sraddet en questions - La biodiver...**

[Enregistrer](#)

- **Découvrez la collection "Les fiches d...**

- **Le SRADDET Hauts-de-France entre en vigueur**

- **SRADDET : les orientations climat-air-éner...**

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)